

Vous possédez les connaissances nécessaires? Prenez la vague avec BLG! Le bureau de **Montréal de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG)**, chef de file parmi les cabinets juridiques au Canada grâce à son offre de services novatrice centrée sur le client, est à la recherche d'un·e :

Parajuriste* ** – Litiges (Litige commercial)

Nous sommes BLG, vos avocats au Canada. Forts d'une culture alliant vigilance et curiosité, nous travaillons en collaboration à l'échelle du cabinet, animés d'un respect sans faille et d'un dévouement de tous les instants. Nos ressources remarquables et notre expérience client exceptionnelle font notre fierté.

Résolument tournés vers l'avenir, nous offrons des conseils de grande valeur et nous distinguons par notre engagement indéfectible envers l'innovation, la diversité et l'inclusion, la collectivité et le perfectionnement professionnel. Rendez-vous au www.blg.com pour en savoir plus sur le cabinet.

Description du poste

Membre clé de l'équipe juridique du **groupe Litiges**, vous travaillerez en étroite collaboration avec les avocats, les avocates et les membres des Services de soutien juridique du groupe de pratique **Litige commercial** afin d'offrir les meilleurs services qui soient à nos clients tout en ayant la possibilité de parfaire vos compétences au sein d'une équipe nationale dynamique et gagnante.

D'entrée de jeu, un monde de possibilités exceptionnelles s'ouvrira à vous; vous aiguiserez votre sens du droit et personnaliserez votre parcours professionnel de façon à réaliser votre plein potentiel. Chez nous, votre passion, vos idées novatrices et votre volonté d'atteindre l'excellence pourront s'épanouir pleinement.

Principales attributions

Les principales responsabilités associées à ce poste sont les suivantes :

- ✓ Contribuer activement à l'équipe juridique en tant que membre à part entière afin de gérer les dossiers et de fournir un service exceptionnel aux clients.
- ✓ Offrir du soutien dans le cadre de dossiers de la Cour des petites créances, d'actions collectives, de litiges bancaires, de litiges relatifs aux valeurs mobilières ainsi que de différends entre actionnaires et contractuels.
- ✓ En plus de s'occuper de la gestion courante des dossiers, aider les avocats et avocates du cabinet pour ce qui touche la rédaction d'actes de procédure, la production de documents et le processus de communication préalable, la rédaction de rapports, de requêtes, de dossiers de médiation et de mémoires relatifs aux conférences préparatoires, ainsi que la préparation dans le cadre d'audiences et de procès.
- ✓ Le travail que vous effectuerez au sein du cabinet sera à la fois passionnant et stimulant. Collaboration, travail d'équipe et engagement indéfectible envers l'excellence seront constamment à l'ordre du jour.

Principales exigences

- ✓ Au moins 3 années d'expérience en tant que parajuriste avec spécialisation dans les litiges commerciaux
- ✓ Solide connaissance et compréhension des *Règles de procédure civile* et des processus entourant les litiges
- ✓ Diplôme de parajuriste ou d'adjoint juridique
- ✓ Diplôme universitaire, un atout
- ✓ Excellentes aptitudes au chapitre de la communication et des relations interpersonnelles
- ✓ Capacité marquée à suivre des directives et à travailler de manière autonome
- ✓ Grand sens de l'organisation et compétences poussées en matière de gestion du temps
- ✓ Connaissance de iManage, d'ACL, de Relativity, de Kofax PDF, de Word, d'Excel et d'Outlook
- ✓ Esprit d'équipe doublé d'une éthique du travail irréprochable et d'un désir d'amélioration constante

Candidatures

Si ce poste vous intéresse ou si vous connaissez quelqu'un qui aurait les compétences voulues, veuillez faire parvenir un curriculum vitæ à jour à **Danielle Laflamme** à l'adresse **DLaflamme@blg.com** d'ici le **25 mars 2022**.

Nous remercions l'ensemble des candidats et candidates qui manifestent leur intérêt à l'égard de ce poste. Cependant, nous ne communiquerons qu'avec ceux et celles qui seront sélectionné-es pour une entrevue.

Quiconque travaille chez BLG se doit de remplir ses fonctions conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la politique sur le respect en milieu de travail du cabinet et de traiter l'ensemble de ses collègues avec respect, quelles que soient leurs fonctions. BLG estime qu'un milieu de travail respectueux passe par la valorisation de la diversité et de l'inclusion.

Chez BLG, seuls les membres du cabinet entièrement vacciné-es contre la COVID-19 auront l'autorisation de se présenter à un bureau ou un événement de BLG. Par « **entièrement vacciné** », on entend le fait d'avoir obtenu le bon nombre de doses d'un vaccin approuvé par Santé Canada (soit généralement deux) et d'avoir reçu sa deuxième dose depuis plus de 14 jours. L'expression « **se présenter à un bureau de BLG** » vise également la présence à des rassemblements sociaux ou d'affaires organisés par le cabinet, sous réserve des limites quant au nombre de participants, conformément aux lignes directrices de la santé publique. En ce qui concerne les rencontres avec des clients, seules les personnes du cabinet entièrement vaccinées pourront y assister (les autres pourront y participer virtuellement), à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation de BLG et du client concerné. Les membres de BLG qui ne sont pas entièrement vacciné-es et dont le cabinet exige la présence au bureau pour effectuer leurs tâches devront subir un test antigénique rapide dans les 24 heures précédant leur visite dans nos locaux et fournir la preuve qu'il s'est avéré négatif. Il leur faudra passer un nouveau test pour chaque jour de présence au bureau.

Des accommodements seront prévus pour ceux et celles qui ne peuvent recevoir le vaccin pour des raisons valables d'ordre médical ou religieux.

BLG est résolu à bâtir et à favoriser un milieu de travail à l'image de nos collectivités, où l'ensemble des membres du cabinet se sentent entendu-es, valorisé-es et inclus-es. Nous invitons toute personne qualifiée à présenter sa candidature. Toutefois, reconnaissant les barrières systémiques et structurelles qui, par le passé, ont marginalisé certains groupes et les ont empêchés d'accéder à des occasions d'emploi, nous encourageons vivement, dans le cadre de notre engagement envers l'élimination des obstacles à l'emploi, les membres de ces groupes à postuler, y compris, sans s'y limiter, les Autochtones, les personnes racialisées, les membres de la communauté LGBTQ+, les personnes vivant avec un handicap et les femmes. Dans tous les aspects du processus de recrutement, des accommodements seront offerts sur demande aux personnes qui ont des besoins particuliers.

** Le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.*

*** Veuillez noter que les proches des employé-es et des associé-es du cabinet ne sont pas admissibles.*